

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le mardi 6 mars 2018 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Sont absentes : M^{me} Suzy Lessard
M^{me} Nathalie Simard

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

49-03-18

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant les points suivants à l'item "Affaires nouvelles" qui demeure ouvert.

- A) Résolution développement domiciliaire
 - B) Comité regroupement des OMH - représentant
- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 2 - Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 12 et 19 février 2018
 - 3 - Soumissions financement d'emprunts règlements numéros 2007-361, 2012-405 et 2012-411
 - 4 - Organisation Fêtes des récoltes de Saint-Gédéon : délégation au sein du comité
 - 5 - Dérogation mineure Jeannot Harvey et Diane Bourgoïn : modification
 - 6 - Mandat relatif à la préparation du plan concept d'aménagement futur marché public
 - 7 - Sondage service des loisirs
 - 8 - Entente relative aux services techniques de la MRC Lac-Saint-Jean-Est
 - 9 - Projet d'agrandissement du Parc national de la Pointe-Taillon
 - 10 - Programme de compensation relatif à l'entretien des chemins privés : versements 2018 et autre
 - 11 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement relatif au fonds de roulement
 - 12 - Avis de motion : règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 13 - Calendrier des sessions du conseil : modification
 - 14 - Correspondance
 - 15 - Rapports des comités
 - 16 - Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2018-03
 - 17 - Budget 2018 de l'OMH
 - 18 - Village de pêche Mistral : demande d'autorisation
 - 19 - Charte régionale sur les saines habitudes de vie
 - 20 - Vente pour taxes 2018 : liste des arriérés
 - 21 - Transferts de fonds : surplus accumulé affecté – développement économique
 - 22 - Motion de félicitations
 - 23 - Motion de sympathies
 - 24 - Affaires nouvelles
 - A) Résolution développement domiciliaire
 - B) Comité regroupement des OMH - représentant
 - 25 - Période de questions
 - 26 - Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 12 ET 19 FÉVRIER 2018

50-03-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 12 et 19 février 2018, tels que rédigés.

3- SOUSSIONS FINACNEMENT D'EMPRUNTS RÈGLEMENTS NUMÉROS 2007-361, 2012-405 ET 2012-411

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 mars 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0400 %
Montant :	861 700 \$	Date d'émission :	13 mars 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gédéon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2018, au montant de 861 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

82 500 \$	3,04000 %	2019
85 300 \$	3,04000 %	2020
88 200 \$	3,04000 %	2021
91 300 \$	3,04000 %	2022
514 400 \$	3,04000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,04000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

82 500 \$	2,00000 %	2019
85 300 \$	2,25000 %	2020
88 200 \$	2,50000 %	2021
91 300 \$	2,65000 %	2022
514 400 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,72900

Coût réel : 3,05386 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS

82 500 \$	3,40000 %	2019
85 300 \$	3,40000 %	2020
88 200 \$	3,40000 %	2021
91 300 \$	3,40000 %	2022
514 400 \$	3,40000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,40000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

51-03-18

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Gédéon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2018 au montant de 861 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2007-361, 2012-405, 2012-411 et 2015-439. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Gédéon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 861 700 \$ qui sera réalisé le 13 mars 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-361	66 800 \$
2012-405	462 000 \$
2012-411	97 900 \$
2015-439	235 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2012-405 et 2015-439, la Municipalité de Saint-Gédéon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gédéon avait le 12 mars 2018, un emprunt au montant de 628 100 \$, sur un emprunt original de 1 021 700 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2007-361, 2012-405 et 2012-411;

ATTENDU QUE, en date du 12 mars 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 mars 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2007-361, 2012-405 et 2012-411;

52-03-18

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mars 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	82 500 \$	
2020.	85 300 \$	
2021.	88 200 \$	
2022.	91 300 \$	
2023.	94 400 \$	(à payer en 2023)
2023.	420 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-405 et 2015-439 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 mars 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2007-361, 2012-405 et 2012-411, soit prolongé de 1 jour.

4- ORGANISATION FÊTES DES RÉCOLTES DE SAINT-GÉDÉON : DÉLÉGATION AU SEIN DU COMITÉ

Lors de la dernière réunion, une entente a été autorisée avec Les Fêtes gourmandes du Saguenay-Lac-St-Jean en vue de la tenue pour les 3 prochaines années d'une activité sur le territoire de la municipalité.

Dans le cadre de cette activité « Fêtes des récoltes de Saint-Gédéon » prévue en août 2018, un comité organisateur est en formation.

M. le maire veut déléguer M. Michel Tremblay comme représentant du conseil sur ledit comité.

53-03-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, approuvé par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer M. Michel Tremblay pour être sur le comité organisateur de la Fêtes des récoltes de Saint-Gédéon.

5- DÉROGATION MINEURE JEANNOT HARVEY ET DIANE BOURGOIN : MODIFICATION

Le directeur général résume le dossier. Suite à l'octroi d'une dérogation mineure en 2014 par la municipalité et à une contestation de S.I.A.L., les demandeurs n'ont pu procéder à leur construction. Suite à des négociations entre les parties, une entente est intervenue dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE le 5 mai 2014, la municipalité a adopté la résolution numéro 84-05-14 accordant une dérogation mineure à M. Jeannot Harvey et

M^{me} Diane Bourgoin pour la construction d'une résidence au 18, chemin de Saint-Gédéon-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de cette résolution, un litige est intervenu entre Société Immobilière Alcan Ltée, Rio Tinto Alcan Ltée, Jeannot Harvey et Diane Bourgoin et la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un règlement hors cours est intervenu dans ce litige;

54-03-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Émile Hudon, maire, à signer toute entente entre les parties dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE le 5 mai 2014, la municipalité a adopté la résolution numéro 84-05-14 accordant une dérogation mineure à M. Jeannot Harvey et M^{me} Diane Bourgoin pour la construction d'une résidence au 18, chemin de Saint-Gédéon-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de cette résolution, un litige est intervenu entre Société Immobilière Alcan Ltée, Rio Tinto Alcan Ltée, Jeannot Harvey et Diane Bourgoin et la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un règlement hors cours est intervenu dans ce litige;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de réduire les dimensions de l'empiètement permis pour la construction de la résidence de M. Jeannot Harvey et M^{me} Diane Bourgoin;

55-03-18 À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution numéro 84-05-14 de façon à ce que l'empiètement autorisé soit de 5,51 mètres pour les fondations et de +/- 8,07 mètres pour un balcon en porte-à-faux.

6- MANDAT RELATIF À LA PRÉPARATION DU PLAN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT FUTUR MARCHÉ PUBLIC

Faisant suite au protocole d'entente signé entre la municipalité et Potager Grandmont Inc. pour l'aménagement et l'exploitation d'un terrain aux fins d'organisation d'un marché public et d'activités axées sur l'agroalimentaire, telle que la Grande Fête des récoltes prévue les 24 et 25 août, il avait été convenu que la municipalité ferait réaliser un plan concept en vue des travaux d'aménagement prévus ce printemps sur ce terrain (mai-juin).

M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste a déposé une offre de services au montant de 4 825.04 \$ (taxes incluses).

56-03-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste, pour un montant de 4 825.04 \$ (taxes incluses) pour la préparation d'esquisse d'aménagement d'un marché public sur un terrain loué par la municipalité.

7- SONDAGE SERVICE DES LOISIRS

Le directeur général résume le dossier. Il informe le conseil et les citoyens qu'un important sondage est en cours, concernant l'offre de loisirs à la municipalité. Le sondage sera distribué dans chacun des foyers et est le principal sujet de l'édition de mars du journal municipal. On invite les citoyens à y participer en grand nombre.

8- ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

Lors d'une séance antérieure, le conseil a approuvé sa participation au service technique (ingénierie) de la MRC Lac-St-Jean Est pour l'année 2018, suite à la première période de 5 ans qui s'est terminée le 31 décembre 2017.

Une nouvelle entente a été préparée à intervenir entre la MRC et les municipalités participantes. Le texte de l'entente est déposé.

ATTENDU QUE onze (11) municipalités membres de la MRC, la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ainsi que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est désirent se prévaloir des dispositions des articles 29.5, 29.6, 468 à 468.9 et 468.52 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 et des articles 14.3, 14.4, 569 à 578 et 621 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, pour conclure une entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

57-03-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon autorise la conclusion de l'entente de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, mentionnée dans le préambule de la présente résolution avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ainsi que les municipalités d'Hébertville, d'Hébertville-Station, de Labrecque, de Lamarche, de l'Ascension de N.S., de Saint-Henri-de-Taillon, de Saint-Ludger-de-Milot, de Saint-Nazaire et de Sainte-Monique. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

9- PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON

La municipalité est en attente de réponse dans ce dossier, concernant des engagements du gouvernement en regard de l'amélioration du chemin du Golf.

Étant donné certains signaux contradictoires reçus, il a été convenu avec divers intervenants de faire pression dans ce dossier.

ATTENDU QUE le rapport de l'audience publique tenue à Alma le 24 janvier 2008 sur le projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon témoigne d'un large consensus du milieu pour ce projet d'intérêt collectif puisqu'il constitue pour la population de la région une excellente opportunité de protection et de mise en valeur de ce patrimoine naturel d'une grande valeur écologique en plus d'offrir des possibilités de développement économique durable pour la collectivité;

ATTENDU QUE lors de l'audience publique, le milieu a proposé des ajouts au projet d'agrandissement du parc national dont notamment des terrains privés situés à proximité de l'ancien camp de touage à Saint-Gédéon et des lots 6 et 7 à Saint-Henri-de-Taillon;

ATTENDU QUE la MRC Lac-Saint-Jean-Est collabore depuis 2006 avec le service des parcs du MDDEP afin que le projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon soit acceptable d'un point de vue social, environnemental et économique;

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement du parc national formera un parc éclaté sur le territoire de la MRC comprenant trois secteurs principaux dont le parc existant situé à Sainte-Monique, les lots 6 et 7 à Saint-Henri-de-Taillon et l'ancien camp de touage à Saint-Gédéon;

ATTENDU QUE toutes les étapes ont été réalisées, à savoir :

- À Saint-Henri-de-Taillon, morceler certains lots afin d'exclure le sentier de motoneige Trans-Québec #93;
- Une fois le morcellement réalisé, refaire l'entente pour l'acquisition du tronçon de la Véloroute des Bleuets situé dans le parc;
- Mandater le MTQ pour officialiser la cession du chemin Belley (MRC vers MDDEFP);
- Accorder une servitude d'aqueduc à la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon;
- Régulariser la situation concernant un bâtiment de la SÉPAQ (rang 3 Ouest) qui déborde sur un terrain agricole d'un propriétaire privé;
- Régulariser la situation concernant le chevauchement d'un titre minier sur l'un des lots acquis de M. Lucien Girard;
- Réimmatriculer des îles afin de reconfigurer les lots (chevauchement avec des titres miniers);
- Production de la carte de zonage du parc par le BAGQ;
- Approbation par le Conseil des ministres du premier mémoire proposant le Règlement modifiant le Règlement sur les parcs;
- Publication du projet de règlement dans la Gazette officielle du Québec (ajout au règlement d'une annexe présentant la carte du zonage) (période de consultation de 45 jours);
- Production par le BAGQ de la description technique de la limite du parc et de la carte l'accompagnant;
- Approbation par le Conseil des ministres des décrets concernant l'édiction du Règlement sur l'établissement du parc national de la Pointe-Taillon et du Règlement modifiant le Règlement sur les parcs;
- Publication des règlements dans la Gazette officielle du Québec;
- Agrandissement officiel du parc par l'entrée en vigueur du Règlement sur l'établissement du parc national de la Pointe-Taillon et du Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (15 jours après la publication).

ATTENDU QUE l'agrandissement du parc a été officialisé le 5 janvier 2017, soit le quinzième jour suivant la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon est particulièrement interpellée par le projet d'agrandissement sur son territoire et principalement en ce qui a trait à l'amélioration du lien routier (chemin du Golf) pour lequel les travaux sont jugés prioritaires dans le cadre de ce développement;

ATTENDU QU'aucune réponse n'a été obtenue au regard des demandes visant l'amélioration du chemin du Golf malgré toutes les démarches effectuées;

58-03-18

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Gédéon demande au Gouvernement du Québec de confirmer les engagements financiers provenant des ministères impliqués (MFFP et MTMDET) afin que puissent se réaliser les développements dans les secteurs de Saint-Henri-de-Taillon et de Saint-Gédéon notamment quant à la réfection des deux nouveaux chemins d'accès du parc (Saint-Gédéon et Saint-Henri-de-Taillon).

QUE copie de cette résolution soit envoyée au Premier ministre du Québec et député de Roberval, au ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'au député du Lac-Saint-Jean et à la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

10- PROGRAMME DE COMPENSATION RELATIF À L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS : VERSEMENT 2018 ET AUTRE

Dans le cadre des discussions et négociations avec la Fédération des propriétaires riverains, nous avons présenté les résultats des calculs de montant de compensation à être versés en 2018 aux différentes associations en vertu du « Programme de compensation relatif à l'entretien des chemins privés ».

Suite aux versements effectués en 2017, un litige subsistait sur les montants à accorder aux deux associations situées au chemin du Golf.

Après discussions avec la Fédération le comité de travail recommande un ajustement pour 2017, ainsi que le versement des aides de 2018.

59-03-18

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente de principe avec les responsables de la Fédération des propriétaires riverains et le versement des aides dans le cadre du programme de compensation relatif à l'entretien du chemin privés comme suit :

- Le montant en 2017 versé pour les associations du chemin du Golf #1 et #2 serait réévalué respectivement à 4 599.50 \$ et 2 759.70 \$ et le tout s'appliquerait rétroactivement à 2017.
- Le statut quo serait appliqué pour 2018 et les années suivantes et ce, tant que le calcul du montant total de compensation à verser en fonction du programme en vigueur serait égal ou inférieur au montant total de l'aide versée en 2017 et 2018 soit un total de 112 398.93 \$. Le tout conformément au tableau déposé.
- Que le directeur général soit autorisé à verser les montants décrétés conformément au programme en vigueur.

11- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT

AVIS DE MOTION

M^{me} Claire Girard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif au fonds de roulement.

Elle dépose devant le conseil le projet de règlement # 2018-463, préparé à cette fin.

12- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION

M. Michel Tremblay donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Il dépose devant le conseil le projet de règlement # 2018-462 préparé à cette fin et intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

13- CALENDRIER DES SESSIONS DU CONSEIL : MODIFICATION

La situation de retard constatée dans la procédure d'adoption et de mise en vigueur d'un nouveau code d'éthique et de déontologie des membres du conseil alors que l'ensemble de la procédure doit être réalisée et terminée le plus rapidement possible soit avant le 31 mars.

En conséquence et pour se conformer à la loi, il est nécessaire de modifier le calendrier des sessions du conseil. Le calendrier modifié est déposé.

60-03-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil 2018 comme suit :

- Retrait : mardi 3 avril à 19 h 30
- Ajout : lundi 26 mars à 19 h 30
lundi 9 avril à 19 h 30

14- CORRESPONDANCE

Croix-Rouge

La Croix-Rouge fait une demande pour l'autorisation d'une tenue d'un barrage routier le jeudi 19 juillet 2018 aux intersections des rues De Quen et de la Plage, ainsi que le chemin De Quen et le rang des Îles.

61-03-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Croix-Rouge pour leur barrage routier du jeudi 19 juillet 2018, aux intersections des rues De Quen et de la Plage ainsi que le chemin De Quen et le rang des Îles.

Comité de sécurité publique de la MRC

Copie du rapport annuel d'activité du 1 avril 2016 au 31 mars 2017.

Sandra Turcotte

Copie d'une lettre de réclamation transmise à Lachance Asphalte pour un remorquage effectué le 14 février dernier.

Ville d'Alma

Copie d'une résolution dans le cadre du projet de loi sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines.

Fermières de Saint-Gédéon

Document faisant état des problèmes vécus à titre de locataire de l'édifice et demandant au conseil d'analyser des pistes de solution.

CIDAL

Le CIDAL invite la municipalité à son colloque « Action économique » le 22 mars prochain.

62-03-18 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'invitation de participer au colloque « Action économique » et d'y envoyer quatre (4) personnes en défrayant les frais de participation au montant de 45 \$ par personne.

15- RAPPORTS DES COMITÉS

Comité camping

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre tenue le 26 février dernier Il fut notamment discuté des résultats des opérations pour l'été 2017, du système de réservation en ligne via Campin.ca et de la nouvelle tarification pour 2018.

R.I.S.I.S.S.

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre tenue le 22 février dernier. Il fut notamment discuté des statistiques de janvier, le rapport des visites préventives effectuées et les problématiques de la localisation de certaines casernes.

Comité des loisirs

M. Michel Tremblay résume la rencontre tenue le 22 février dernier.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

63-03-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- La Maison de campagne et d'entraide communautaire du Lac 50 \$
- Chorale Aquilon 6 billets à 25 \$ 150 \$

Les demandes suivantes sont refusées :

- MEPAC
- Association équestre performance Saguenay Lac-St-Jean
- Fondation Canadienne du rein

Corporation de développement

M. le maire résume la rencontre tenue le 20 février dernier. Il fut notamment discuté du Marché public et de la Place publique.

16- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2018-03

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

64-03-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2018-03 au montant de 179 894.48 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	93 706.79 \$
- Déboursés :	88 350.00 \$
- Retenue :	
- Contact Télécom	<u>(2 162.31) \$</u>
TOTAL :	179 894.48 \$

17- BUDGET 2018 DE L'OMH

Le budget annuel de 2018 de l'organisme a été déposé au conseil et doit être approuvé par la municipalité. Ce budget prévoit des revenus de 51 659 \$, des dépenses de 72 350 \$ et un déficit d'opération de 20 691 \$. La quote-part de la municipalité serait de 2 069 \$, soit 10 % du déficit.

65-03-18

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget 2018 de l'OMH., lequel prévoit un déficit de 20 691.00 \$ et une contribution municipale de 2 069.10 \$.

18- VILLAGE DE PÊCHE MISTRAL : DEMANDE D'AUTORISATION

Une demande d'autorisation a été déposée au conseil afin de faire deux feux d'artifice le 10 mars prochain. Une demande d'avis du service de prévention des incendies est demandée, mais toujours aucun commentaire. De plus, nous n'avons aucune preuve d'assurance pour cette activité.

66-03-18

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolue à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Village de pêche le Mistral à réaliser des feux d'artifice aux conditions suivantes :

- Dépôt à la municipalité d'une autorisation délivrée par le service des incendies;
- Dépôt à la municipalité d'une preuve de couverture d'assurance responsabilité pour l'activité;
- Respect des éléments indiqués dans la lettre de demande déposée.

19- CHARTRE RÉGIONALE SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE

La municipalité est invitée à devenir partenaire sur la charte régionale sur les saines habitudes de vie.

ATTENDU QUE la TIR-SHV du Saguenay-Lac-Saint-Jean est constituée d'organismes et de partenaires gouvernementaux, engagés autour des saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE la TIR-SHV du Saguenay-Lac-Saint-Jean entend sensibiliser et mobiliser les organisations du territoire autour d'une charte de principes définissant les valeurs porteuses du développement des jeunes et rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place de milieux de vie favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie de la population;

ATTENDU QUE l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement les milieux de vie, fréquentés par les citoyens;

ATTENDU QUE les citoyens ont droit à une équité dans l'offre de service en accord avec leurs différences et leurs besoins;

ATTENDU QUE la famille est un acteur incontournable au sein des mobilisations locales pour créer des milieux de vie sains et actifs;

ATTENDU QU'un équilibre entre les besoins individuels et collectifs doit être visé pour faciliter le bien commun de tous;

ATTENDU QUE les citoyennes et citoyens élus et partenaires ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de la population;

ATTENDU QUE la mise en place d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, incluant l'allaitement maternel, accessible pour tous, représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de la population;

ATTENDU QUE des environnements physiques, politiques, économiques et socioculturels enrichis et sécuritaires favorisent l'épanouissement des citoyens;

ATTENDU QUE les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, notamment par leurs compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs, de transports et de voirie, de sécurité publique et d'environnement;

ATTENDU QUE les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec la TIR-SHV du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour les saines habitudes de vie;

67-03-18 À CES CAUSES, il est proposé M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de signer la charte régionale pour des saines habitudes de vie.

20- VENTE POUR TAXES 2018 : LISTE DES ARRIÉRÉS

Conformément à l'article 1022 du code municipal, la liste des arriérés de taxes préparée par le directeur général, dans le cadre de la procédure annuelle de vente des immeubles pour non-paiement de taxes, est déposée.

68-03-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, telle que préparée et déposée auprès du conseil, la liste totalisant 210 862.84 \$.

Après analyse de ladite liste, des immeubles seront soumis à la procédure 2018 de vente pour taxes de la MRC au plus tard le 20 mars prochain. Les propriétaires concernés devront acquitter tous les arrérages antérieurs au 1^{er} mars 2016 avant la transmission à la MRC pour éviter une telle procédure.

69-03-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'ordonner au directeur général, conformément à l'article 1023 du code municipal, de transmettre avant le 20 mars 2018 au bureau de la MRC Lac St Jean Est, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales, à moins que les arrérages antérieurs au 1^{er} mars 2016 n'aient été acquittés avant la transmission.

Matricule	Désignation lot no :	Taxes dues*
0972-41-6947	4 718 238	3 645.48 \$
0977-95-4826	4 719 695	110.77 \$
1075-82-7261	4 718 648	5.11 \$

*Montant excluant les taxes 2018

21- TRANSFERTS DE FONDS : SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le versement d'aide financière aux entreprises dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique est financé grâce à un surplus accumulé affecté spécifiquement à cette fin.

Le solde de ce surplus accumulé affecté est insuffisant pour couvrir les montants versés jusqu'ici en 2018. Il y a lieu d'en transférer un montant. Le comité des finances recommande un transfert de 25 000 \$.

70-03-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer une somme de 25 000 \$ en provenance du surplus accumulé non affecté vers le « surplus accumulé affecté – développement économique ».

22- MOTION DE FÉLICITATIONS

Les membres du conseil font part de leur désir d'adresser une motion de félicitations au Festival des glaces.

71-03-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter le comité organisateur du Festival des glaces pour le succès des activités de cette édition 2018.

23- MOTION DE SYMPATHIES

Les membres du conseil ont été informés du décès de M^{me} Jacqueline Paradis, survenu il y a quelques temps. Cette dernière est la mère de M. Luc Claveau, employé de la municipalité.

72-03-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser nos plus sincères condoléances à l'égard de M. Luc Claveau, employé de la municipalité ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa mère M^{me} Jacqueline Paradis survenue le 20 février dernier.

Les membres du conseil ont aussi été informés du décès de M. André Claveau, survenu il y a quelques temps, ce dernier a été employé de la municipalité à titre de contremaître des travaux publics pendant de nombreuses années.

73-03-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser nos plus sincères condoléances à l'égard de M^{me} Nicole Turcotte ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son conjoint M. André Claveau survenu le 19 février dernier.

24- AFFAIRES NOUVELLES

A) Résolution développement domiciliaire

Afin de déposer notre demande au MDDELCC, une résolution d'engagement additionnel est nécessaire, concernant un plan de gestion des débordements.

74-03-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage :

- À faire parvenir au MDDELCC un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observés sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire, selon un échéancier à convenir avec le MDDELCC (maximum de 3 ans).
- À assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon un échéancier à convenir avec le MDDELCC (maximum de 5 ans).
- À tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

B) Comité regroupement des OMH – représentant

Un représentant doit être nommé pour être dans le comité regroupement des OMH du secteur Sud.

75-03-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M^{me} Suzy Lessard pour être la représentante de la municipalité au sein du comité responsable du regroupement des O.M.H. du secteur Sud.

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question est posée sur les frais d'avocats engendrés dans le dossier de M. Jeannot Harvey.
- Une question est posée concernant les plans d'agrandissement du Parc national de la Pointe-Taillon.
- M. Louis-Léon Girard du rang 4, adresse ses félicitations à l'égard de M. Guy Coulombe, préposé à la patinoire.
- Une question est posée sur la responsabilité du préposé à la patinoire dans son travail.

26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 54, M^{me} Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

Maire

Directeur général